

----- Original Message -----

From:

Nous → eux.

To:

Cc: papy1 ; carole

Sent: Monday, November 30, 2009 11:36 AM

Subject: dossier

Bonjour,

Lors de notre rencontre du 26 octobre dernier, nous vous avons fait part que nous souhaitions une réponse de la part de la banque pour la fin du mois de novembre.

Une première réponse nous est arrivée oralement et nous vous avons fait part de notre position sur cette réponse.

Nous sommes le 30 novembre 2009 soit le dernier jour du mois.

Pouvez vous nous confirmer que la banque est sur le point de nous faire une nouvelle proposition?

Pour mémoire, la banque a été saisie des irrégularités sur ce dossier dès le mois de **février 2009**. Des courriers en recommandé avec accusé de réception ont été adressés le 02/10 et le 05/11/2009. Deux rencontres en mars et en octobre 2009.....

Est il si difficile pour la banque de consulter son service juridique et après cela de faire une proposition à monsieur X. Une proposition qui tienne compte des différentes irrégularités relevées et sans doute reconnues par le service juridique? (le service juridique de la banque qui emploie monsieur X lui a fait part de son avis sous 2 jours).

Nous vous remercions par avance de bien vouloir avant la fin de la semaine nous communiquer un délai pour la réponse de la banque.

A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en oeuvre d'autres moyens d'action.

Dans l'attente, nous vous remercions d'accepter nos sincères salutations..

, le 27 octobre 2009

Madame Monsieur

Comme suite à notre rencontre du 26 octobre 2009, nous avons pris acte que reconnaissait des « anomalies » dans le dossier de prêt référencé effectué au nom de Monsieur

Nous avons bien noté que vous expliquiez l'absence d'estimation de la maison du 4 rue de par la connaissance de votre clientèle.

L'argument est en contradiction avec toute la documentation trouvée sur les prêts relais (documentation interne ou externe et peut-être retourné. En effet, une bonne connaissance de votre clientèle aurait du entraîner des questions sur l'adéquation entre les revenus de Monsieur et une telle valeur de maison.

Mais au moins avez-vous une explication pour cette erreur.

Par contre, vous n'avez pas été en mesure de donner une explication pour l'absence de prise en compte de l'indivision indiquée sur le titre de propriété de la maison. Et c'est bien cette absence de prise en compte qui crée l'essentiel de la difficulté à ce jour (sans indivision, monsieur touchait le produit de la vente de la maison. Il ne restait alors guère plus que les intérêts et l'assurance à couvrir sur un an puisque la maison a été vendue à peu près 1 ans après le déblocage du crédit).

Partant de ces constats effectués ensemble, nous restons dans l'attente de votre proposition écrite pour le montant de l'échéance que vous proposez de prélever le 27 mars 2010 (actuellement 139 232 €).

Dès réception de cette proposition écrite, nous vous ferons part de notre position dans les délais les plus brefs.

Nous vous remercions de votre écoute lors de notre rendez-vous ainsi que de la rapidité de votre réponse à venir.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Madame Monsieur l'expression de nos salutations les plus sincères.